COMMUNE DE BAR LES BUZANCY

NOTE DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

La commune de **Bar les Buzancy est une commune rurale de 116** habitants.

3 exploitations agricoles sont en activité sur le village. **Deux artisans peintres** sont installés sur la commune.

La comptabilité est faite selon le plan de compte **M57 abrégé** et le budget est **voté au chapitre.**

Il n'y a **pas de budget annexe**.

Les priorités du budget sont de maintenir un bon fonctionnement de la commune avec les ressources dont elle peut prétendre.

Le budget primitif 2026 de la commune de Bar les Buzancy est construit à partir :

- des excédents de fonctionnement et d'investissement cumulés au 31/12/2025 ;
- des besoins de fonctionnement habituels de la commune pour une année normale ;
- des recettes prévisibles habituelles ;
- des projets d'investissements et gros travaux pour 2026 ;
- des dotations et subventions prévues ou estimées.

Pour son fonctionnement, la commune de Bar les Buzancy doit faire face aux dépenses générales comme l'électricité, les fournitures diverses administratives et techniques, l'entretien des voiries, bâtiments et terrains communaux, les assurances, les cotisations aux différents organismes dont elle dépend et autres taxes diverses.

La commune a des dépenses obligatoires à des organismes comme le SIVU pôle scolaire mais verse aussi quelques subventions à des associations.

Les **charges de personnel** de la commune de Bar les Buzancy prévues en 2026 sont la rémunération de la secrétaire à raison de 6 heures hebdomadaires et de l'agent technique si un nouvel employé communal est recruté sur ce poste à hauteur de 28h par semaine.

Les élus sont affiliés à la caisse de retraite IRCANTEC et les employés à la CNRACL et IRCANTEC.

Le montant des **intérêts d'emprunt** à prévoir pour 2026 est de **409,86 €**.

Les **ressources réelles de fonctionnement de la commune** de Bar les Buzancy sont :

- location des terrains communaux à des sociétés de chasse et pêche et à des agriculteurs ;
- location d'emplacements de bus ;
- les dotations de l'état et attributions diverses ;
- FCTVA ;
- **les taxes directes locales 2025** :

Taxe foncier bâti :	36,94 %
Taxe foncier non bâti :	22,45 %
Taxe habitation :	16,46 %

En 2026, la commune de Bar les Buzancy prévoit de restaurer la sacristie avec des aides de la région et de l'état. Quelques fournitures diverses pour la mairie et le foyer rural, ainsi qu'une réserve pour le matériel informatique de la mairie en cas de dysfonctionnement de celui-ci.

La commune prévoit le **remboursement du capital des emprunts** pour **2 915,22 €**.

La commune devrait toucher **2 915,22 € de FCTVA** sur les investissements et travaux d'entretien de 2024.

Le **budget 2026** est équilibré en dépenses et en recettes :

- pour la section de fonctionnement à	**226 422,42 €**
- pour la section d'investissement à	**60 504 €**
soit un équilibre global de	**286 926,42 €**